! AS

A 1. 12/02

Buraga le 17 Février 1960.

Sec répondre que le dossier a été transmis à Usa le 10. 12. 60

fait oralement de passage à Ruhengeri

Bwana Administrateur wa Territoire.

Naakumenyesha ko Umugabo wanjye Ntamugashira Lazare. yali Umwalimu Diplômé yigishaga mu Missioni ya Janja, hanyuma yigisha muli Groupe scolaire y'i Ngagara (Usumbura).
Yapfuye le 7/6/1959 Yansigiye abana batandatu batagira gifasha.
Nasabye imfashanyo kuva icyo gihe sindabona igisubizo.
None naagusaba ngo murebe uko mwangira n'abo bana.

Mbasezeyeho mbashimira n' Igisubizo cyanyu cyiza

Ndi Verèna Nyirabalinda

P. O. Simpigna Déàace

Simpigna.

Elle rappelle sa demande de pension de veuvage son mari est d.c.d. le 7/6/59 sa première lettre est depuis ce juin 59 et demande avec espoir, l'intervention de l'A.T.
Elle mère de 6 enfants et ne sait plus les nourrir.

Sec Annexer le dossier s.v.p.!

Ruhengeri
10425

Mul/A.-

Ruhengeri 10 décembre 1959

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI
- : -

3518/AI.12/02

A Monsieur le Chef de Service du Personnel

à

U S U M B U R A

Rente survie
NYIRABARINDA.-

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une demande de rente de survie introduite par la nommée NYIRABALINDA, Véréna veuve NTAWUGASHIRA, Ex. Moniteur diplomé au service de l'Enseignement Officiel à Usumbura, décédé à la suite d'un accident de roulage survenu le 7/6/59 à Muramba(Ruhengeri).-

Je vous transmets avec les attestations requises les pièces nécessaires à son identification.

L'intéressé n'aurait passé qu'une année au service de l'Enseignement officiel. Il est fort probable qu'à son décès il était encore considéré comme temporaire dans l'Administration. Je ne trouve aucune trace de son nº matricule.

Pour l'Administrateur de Territoire
Le Secrétaire du Territoire
KALEKEZI P.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE [illegible] I.-

Renseignements à demander à SIMPIGWA Ndaa résidant à Burega r Bukonya.-

---

FICHE D'[illegible].-

[illegible], Lazare, fils de Nturanyenikiko (ev) et de Nyir[illegible] (+) originaire de Burega, sous-chef Ngarambe, chefferie Bugarura-Bukonya Territoire Ruhengeri résidant à Burega, sous-chefferie id. XXXXXX chefferie Bukonya [illegible], Territoire Ruhengeri, moniteur diplômé au Service du Gouvernement, marié à Nyira[illegible] [illegible], père de 6 enfants, dont 2 à l'école et 4 en bas âge, propriétaire de 2 vaches.

Date de mariage en 1945

Au service depuis XXXXX 1944, 2 ans au service de Mr CUYPERS et 13 ans au service de l'enseignement c'est à dire 12 ans de l'enseignement des missions catholiques et 1 année au service de l'enseignement officielle à Usumbura.

Date de décès : 7.6.1950

47 Enseignement

9/12/59

3518/A1·12/02

<u>Objet</u>
Rente survie
NYIRABALINDA. V.

A Monsieur le chef du service
Provincial du Personnel
à
<u>Usumbura</u>

Monsieur le chef de service -

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une demande de rente de survie introduite par la nommée NYIRABALINDA. Verena veuve NTAWUGASHIRA, ex. moniteur diplômé au service ~~du gouvernement~~ de l'Enseignement officiel à Usumbura, décédé à la suite d'un accident de roulage survenu le 7/6/59 à Muramba (Ruhengeri)

~~Faute de tous éléments nécessaires~~ à son ~~identification~~

Je vous transmets avec les attestations requises, les pieces necessaires à son identification.

L'interessé n'aurait passé qu'une année au service de l'enseignement officiel. Il est fort probable qu'à son âge, il était encore considéré comme temporaire dans l'Administration. Je ne trouve aucune trace de son N° matricule.

Pour l'Adm. Terr.
Le Sec. Territorial
KAREKEN.

[signature]

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESUDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 28.10.1959

(1) N° K/ 3275 /A.I.12/02

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Rente de survie
Me NYIRABARINDA, Vérena.

Au Révérend Père Supérieur de la Mission
à
J A N J A.-

Révérend Père Supérieur,

J'ai l'honneur de vous deander de bien vouloir nous étblir une attestation de mariage monogamique pour le feu NTAWUGASHIRA,Lazare ex-moniteur de votre mission, afin de nous permettre decconstituer un dossier rente de survie pour sa veuve et ses enfants.

Je vous saurais gré de bien vouloir remettre au porteur de la présente cette attestation en double exemplaire.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de bien vouloir agréer Révérend Père Supérieur, l'assurance de ma considération très distingutée

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire de Territoire,
KAREKEZI,P.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 28.10.1959
, de

(1) N° K/ 3274 /A.I.12./02

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Rente de survie
Me NYIRABARINDA, Véréna.-

Au S/Chef NGARAMBE,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous établir:

1. Une attestation de résidence de la veuve NTAWUGASHIRA, la nommé NYIRABARINDA, Vérena, ainsi qu'une attestation de résidence globale pour tous ses enfants ensemble.-
Cette attestation vous la ~~remetterez~~ remettrez au porteur de la présente.

2. Une attestation de célibat pour chacun de ses enfant, c'est-à-dire, attester qu'ils ne sont pas encore mariés.

3. Une attestation de naissance pour chacun des enfants comme au 2).

Je vous saurais gré de bien vouloir remettre toutes ces pièces au porteur de la présente.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire du Territoire,
KAREKEZI, P.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri , le 28.10.1959
, de

(¹) N° K/ 3274 /A.I.12./02

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Rente de survie
Me NYIRABARINDA, Véréna.-

Au S/Chef NGARAMBE,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous établir:

1. Une atteqtation de résidence de la veuve NTAWUGASHIRA, la nommé NYIRABARINDA, Vérena, ainsi qu'une attestation de résidence globale pour tous ses enfants ensemble.-
Cette attestation vous la ~~remetterez~~ remettrez au porteur de la présente.

2. Une attestation de célibat pour chacun de ses enfant, c'est-à-dire, attester qu'ils ne sont pas encore mariés.

3. Une attestation de naissance pour chacun des enfants comme au 2).

Je vous daurais gré de bien vouloir remettre toutes ces pièces au porteur de la présente.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire du Territoire,
KAREKEZI, P.

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESUDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 28.10.1959

(1) Nº K/ 3275 /A.I.12/02

Réf. nº :

Annexe / Bijlage :

Objet / Voorwerp :

Rente de survie
Me NYIRABARINDA, Vérena.

Au Révérend Père Supérieur de la Mission
à
J A N J A.-

Révérend Père Supérieur,

J'ai l'honneur de vous deander de bien vouloir nous éthblir une attestation de mariage monogamique pour le feu NTAWUGASHIRA, Lazare ex-moniteur de votre mission, afin de nous permettre decoonstituer un dossier rente de survie pour sa veuve et ses enfants.

Je vous saurais gré de bien vouloir remettre au porteur de la présente cette attestation en double exemplaire.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de bien vouloir agréer Révérend Père Supérieur, l'assurance de ma considération très distingutée

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire de Territoire,
KAREKEZI, P.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

M.A/RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI
- : -

Ruhengeri, le 23 octobre 1959

Nº 1.102/MOI.7/02/03

AS

Au Sous-chef NGARAMBE

Je vous demande de bien vouloir m'envoyer la nommée NYIRABARINDA Verena veuve de l'ex-moniteur NTAWUGASHIRA Lazare décédé à Usumbura, le 7 juin 1959 au service de l'Enseignement officielle.

Veuillez la diriger sur Ruhengeri afin qu'elle puisse introduire sa demande de pension, et rente de survie auprès des services compétents.

Pour l'Administrateur de Territoire
Le Secrétaire du Territoire
KALEKEZI P.-